

# TOUS ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ !

Trame verte et bleue  
Ardenne Métropole

## LA LETTRE DU PROJET

N°1 - janvier 2025



### 3 QUESTIONS À...

## Inès de Montgon

Vice-Présidente d'Ardenne Métropole, en charge du développement durable

### Pourquoi Ardenne Métropole s'engage-t-elle dans le projet « Trame Verte et Bleue » ?

Ce projet porte une ambition forte, celle de l'aménagement durable et de la résilience de notre territoire face au changement climatique. Le projet « Trame Verte et Bleue », qui se déploiera à travers de nombreuses actions, vise à enrayer la perte de biodiversité en réduisant la fragmentation des habitats naturels, en restaurant des continuités écologiques...

### Quelles en seront les réalisations concrètes ?

Nous allons tout d'abord identifier et protéger les zones clés pour la biodiversité, ainsi que les espèces.

Cette phase de diagnostic et de recueil est indispensable ! Puis diverses actions seront menées, comme la création de nouveaux espaces verts ou la restauration de zones humides.

### Comment impliquez-vous les habitants, les acteurs locaux... ?

À travers le projet « Trame Verte et Bleue », nous souhaitons véritablement engager une dynamique de territoire, montrer que nous sommes tous « acteurs de la biodiversité ». De nombreuses associations nous accompagnent grâce à leurs expertises. Quant aux habitants, ils sont invités à contribuer directement, par exemple en plantant des haies ou en aménageant leurs jardins pour favoriser la faune et la flore locales.

## Les actus

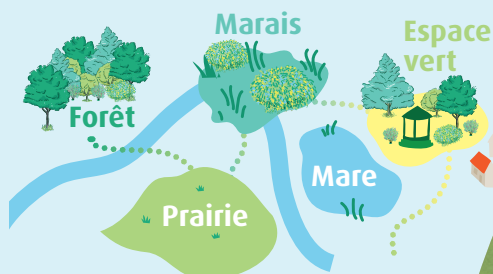
La cartographie de la Trame Verte et Bleue sera publiée en avril prochain. Plusieurs réunions publiques seront organisées dans les communes pour présenter cet outil d'aide à la décision, destiné à guider les projets d'aménagements dans une logique de préservation des milieux naturels.

L'étude sur la restauration du ruisseau d'Issancourt est en cours et un plan d'actions sera établi au printemps prochain. Quant au ruisseau de la Butte à Tournes, il fera lui aussi l'objet de travaux de restauration : un maître d'oeuvre a été récemment désigné.

### Repères

## La Trame Verte et Bleue, c'est quoi ?

Le terme « Trame Verte et Bleue » est utilisé pour désigner un réseau de différentes zones naturelles sur un territoire : forêts, cours d'eau, zones humides, mares, prairies, haies, espaces verts en ville... Ces « zones » appelées « milieux » se succèdent. Les milieux sont reliés entre eux et créent des continuités écologiques nécessaires aux déplacements et à la survie des espèces (nourriture, reproduction...). Ces continuités sont donc indispensables à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elles améliorent par ailleurs la qualité du paysage et



rendent de précieux services : lieux de loisirs et de promenades, absorption des eaux de pluie, limitation des effets du changement climatique, etc...



## FOCUS

# Le programme Trame Verte et Bleue en actions

À travers le programme « Trame Verte et Bleue », Ardenne Métropole s'engage dans la préservation des milieux naturels, essentiels à notre territoire et de plus en plus menacés.

Ce programme d'actions sur 3 ans vise à protéger et rétablir les continuités écologiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Ces actions peuvent être multiples : restauration de cours d'eau, protection de zones humides et de milieux naturels remarquables, préservation d'espèces comme les chauves-souris ou encore, plantation de haies.

## Connaître, préserver, valoriser : les 3 volets du programme « Trame Verte et Bleue »

### CONNAÎTRE

- ▶ Cartographie des continuités écologiques et des zones humides sur l'ensemble du territoire
- ▶ Inventaires de la flore et de la faune locale à préserver

### PRÉSERVER

- ▶ Travaux de restauration écologiques des espaces naturels en ville (exemple : projet de la Coulée verte à Bazeilles)
- ▶ Travaux de restauration écologique des cours d'eau (exemples : projet du ruisseau de la butte à Tournes, ruisseau d'Issancourt...)
- ▶ Aides et accompagnement pour des projets de restauration des milieux (exemple : le projet de plantations de haies)

### VALORISER

- ▶ Aménagement pour valoriser les zones naturelles riches en biodiversité (exemple : aménagements pédagogiques du marais du Paradis à Issancourt-et-Rumel)

“ Les continuités écologiques sont indispensables à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. ”



Pour s'informer sur le programme «Trame verte et bleue» et contribuer vous aussi à la préservation de la biodiversité, rendez-vous sur [ardenne-metropole.fr](https://ardenne-metropole.fr)

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Région Grand Est et l'Etat



**ARDENNE**  
METROPOLE



Mise en place d'un verger pédagogique à Floing : un projet éco-citoyen et intergénérationnel mené dans le cadre de « Plantons des haies ! ».

## RETOUR SUR...

# L'opération « Plantons des haies ! » 2024 : plus de 4 300 plants commandés !

Le projet « Plantons des haies », inscrit dans le programme « Trame Verte et Bleue », a été lancé en 2024. Cette première édition a permis d'impliquer 152 bénéficiaires, incluant particuliers, communes, écoles, agriculteurs, et associations.

En 2025, cette opération sera reconduite. Les informations seront relayées dans cette lettre dédiée au projet « Trame Verte et Bleue », restez attentifs !

### Les chiffres-clés de l'opération

**4,3 km**

de haies plantées :  
**4 326 plants**  
d'essences locales  
variées distribués

**117**

particuliers, 21  
communes, 7 écoles  
et 6 agriculteurs  
impliqués

**34**

participants  
inscrits aux  
formations

### À noter

## Une démarche partenariale

Associations locales, experts, institutions, communes... De nombreux partenaires sont mobilisés aux côtés d'Ardenne Métropole dans le cadre de la démarche Trame Verte et Bleue : Région Grand Est, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, DREAL, Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), Association ReNard – regroupement des naturalistes ardennais, Commune de Bazeilles, Commune d'Issancourt-et-Rumel, Parc Naturel Régional des Ardennes, Fédération Départementale de Pêche, Fédération Départementale des Chasseurs, EPAMA, Chambre d'agriculture, Office National des Forêts, Conseil départemental des Ardennes, DDT des Ardennes.